



RHÔNE-ALPES

Emploi

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 72 - Mars 2007

Collectivités locales : de nombreuses retraites à venir dans les filières technique et administrative des communes

En Rhône-Alpes, plus d'un agent de la fonction publique territoriale sur quatre a au moins 50 ans. Ce sont les filières technique, administrative et sociale qui comptent le plus de seniors. Ceux-ci sont deux fois plus nombreux chez les fonctionnaires titulaires que chez les agents non-titulaires. Ces différences expliquent en partie les écarts entre zones d'emploi, mais il faut également prendre en compte l'évolution récente des effectifs ainsi que la structure démographique de la zone.

*Philippe Bertrand
Mourad Trabelsi*

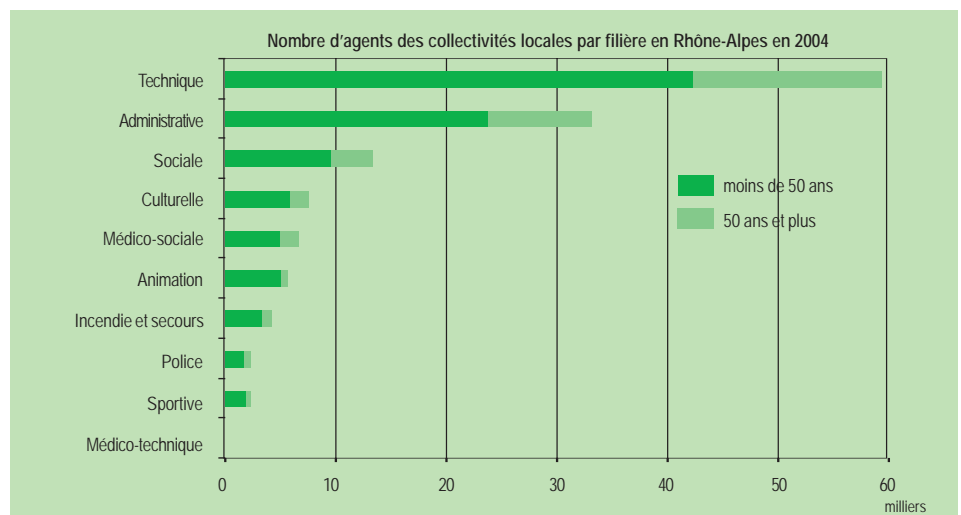
Les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales initiés par les lois de décentralisation sont à l'origine d'une forte progression de l'emploi territorial au cours des dernières années. Un autre mouvement de fond vient amplifier les besoins en recrutement : les générations nombreuses de l'après-guerre arrivent en fin de carrière, et ce phénomène touche fortement la fonction publique territoriale. En Rhône-Alpes, 36 000 agents des collectivités locales ont plus de 50 ans en 2004, soit 27 % des 135 000 agents employés (hors établissements publics à caractère industriel et commercial). Cette part est élevée en comparaison des 22 % de seniors dans la population active de la région. Il y aura donc des départs massifs d'agents territoriaux à la

retraite dans les années qui viennent et leur remplacement constitue un enjeu important pour les collectivités.

Les agents de la fonction publique territoriale sont rattachés à un cadre d'emplois légal qui détermine l'évolution statutaire de leur carrière. Ces cadres d'emplois sont regroupés en filières, qui sont au nombre de dix dans la nomenclature des emplois territoriaux.

Les trois filières technique, administrative et sociale vont connaître les plus forts départs à la retraite. Elles emploient aujourd'hui 85 % des seniors parce qu'elles rassemblent déjà 80 % de l'ensemble des agents et parce que ce sont les filières les plus anciennes qui ont recruté depuis longtemps. Ainsi, leurs agents sont plus âgés que dans les autres filières. 17 000 seniors

Les trois filières principales sont celles qui comptent le plus de seniors



Source : Insee, Dads 2004 - Colter

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/ra, à la rubrique « Publications ». A la même rubrique se trouve une annexe statistique.

Plus de 8 000 agents d'entretien et de service ont plus de 50 ans

appartiennent à la filière technique. Ce sont pour moitié des agents d'entretien et de service, pour 20 % des agents techniques et pour 10 % des agents de maîtrise. La filière administrative emploie 9 000 agents de plus de 50 ans. Parmi ceux-ci, 5 000 sont de catégorie C, agents ou adjoints administratifs. La filière sociale est la troisième la plus importante avec 3 800 seniors. Les agents spécialisés des écoles maternelles y sont prépondérants avec 2 200 personnes de plus de 50 ans.

La part des seniors est ainsi comprise entre 28 et 29 % dans ces trois filières principales. Ces proportions augmentent fortement avec le niveau de qualification des cadres d'emplois : ceci s'explique en partie du fait des promotions des agents au cours de leur carrière. Ainsi, seulement 17 % des agents administratifs sont des seniors ; ils sont 35 % chez les adjoints administratifs et plus de 40 % chez les attachés territoriaux.

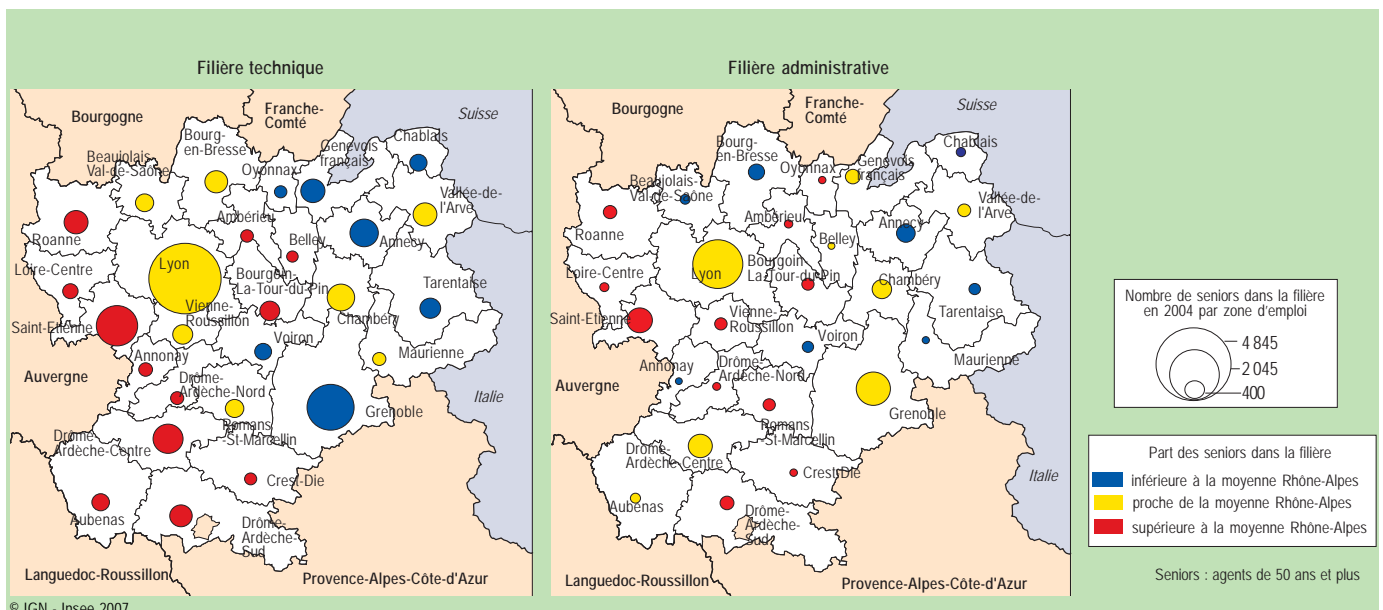
Viennent ensuite les filières culturelle et médico-sociale avec environ 1 500 seniors, puis quatre autres filières (police, incendie et secours, sportive et animation) avec chacune entre 400 et 600 seniors. En Rhône-Alpes, ces quatre dernières filières ne devraient pas connaître de choc lié aux départs à la retraite : ceux-ci ne représentent pas une grande part de l'effectif actuel. Dans les filières médico-sociale, police et culturelle, la part des seniors est comprise entre 22 % et 24 %. Ils sont proportionnellement encore moins nombreux dans les filières sportive et «incendie et secours», un peu moins d'un agent sur cinq. La filière animation ne compte, quant à elle, qu'un senior sur dix agents.

Toutes les filières emploient des fonctionnaires titulaires et des agents non-titulaires. Les fonctionnaires sont plus âgés : 31 % ont 50 ans ou plus ; alors qu'ils ne sont que 14 % chez les non-titulaires. Ceci s'explique en grande partie par l'intégration progressive de non-titulaires et par le caractère instable de leur emploi. Les collectivités locales vont ainsi devoir faire face aux départs massifs à la retraite de 32 000 fonctionnaires seniors.

La fonction publique territoriale emploie surtout des agents de catégorie C. Même si une partie d'entre eux passe en catégories supérieures (B et A), il reste encore 26 000 seniors de catégorie C, soit les trois quarts des agents de plus de 50 ans. Les seniors restants se partagent entre catégorie A, près de 4 500, et catégorie B, environ 5 300. Toute proportion gardée, les départs à la retraite auront le plus d'impact sur le renouvellement des cadres A. En effet, 37 % des agents de cette catégorie sont des seniors, alors qu'ils ne sont que 25 % parmi les catégories B et C. Pour évaluer l'impact réel sur les volumes de recrutement à venir, il faut aussi tenir compte du fait que les catégories B et C fourniront des viviers de recrutement pour la catégorie supérieure.

C'est dans les communes que travaillent les deux tiers des agents territoriaux, jeunes ou seniors. Ainsi, 24 000 seniors sont des agents communaux, soit près des trois quarts. Viennent ensuite les Départements avec 3 600 seniors, puis les centres communaux d'action sociale (CCAS) qui en comptent 1 800. Les communautés urbaines, d'agglomération et de communes regroupent 2 700 agents de 50 ans ou plus. Les services départementaux d'incendie et de secours n'en totalisent que 800.

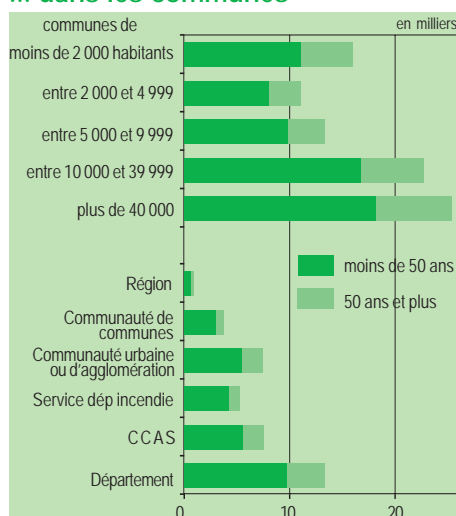
Une proportion de seniors plus faible à l'Est de la région



Source : Insee, Dads 2004 - Colter

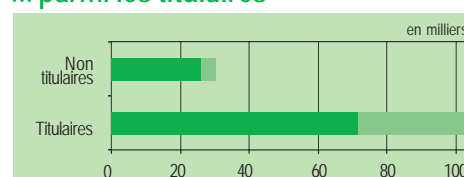
Beaucoup de seniors ...

... dans les communes

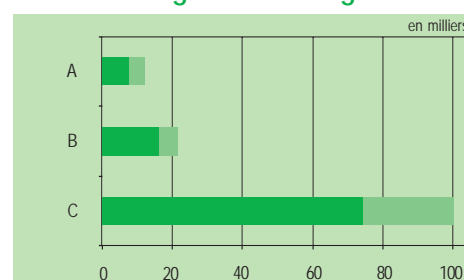


Seniors : agents de 50 ans et plus - Données Rhône-Alpes

... parmi les titulaires



... sont des agents de catégorie C



Source : Insee, Dads 2004 - Colter

L'attractivité de la zone et l'évolution des effectifs jouent un rôle

5 000 agents de plus de 50 ans travaillent dans des communes de très petite taille, où ils exercent souvent une activité polyvalente. Ceux qui évoluent dans de plus grandes communes ont une activité souvent plus spécialisée. Ils sont 6 000 dans celles de 10 000 à 40 000 habitants et 7 000 dans les plus grandes communes.

Les communes de moins de 2 000 habitants se distinguent par une proportion de seniors particulièrement élevée puisque 31 % des agents ont au moins 50 ans, contre 27 % pour l'ensemble des communes. Le caractère rural de ces communes parfois éloignées des axes de communication explique la moindre présence d'agents plus jeunes. Des difficultés de recrutement sont probables dans les années à venir. A l'autre extrémité, on trouve d'autres types de collectivités où les questions de renouvellement dépendront moins des départs à la retraite. Parmi ceux-ci, les communautés de communes et les services départementaux d'incendie et de secours qui se sont fortement développés et ont recruté la plupart de leurs agents au cours des dix dernières années.

Les seniors ne sont pas répartis dans les zones d'emploi de façon homogène. En raison de leur taille importante et de la présence d'un chef-lieu de département, les zones d'emploi urbaines de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne concentrent à elles-trois 18 000 seniors territoriaux, soit la moitié du total en Rhône-Alpes. Si l'on ajoute les zones d'emploi «Drôme-Ardèche-Centre» (Valence), de Chambéry et d'Annecy, on obtient 24 000 seniors, soit les deux-tiers.

A l'échelle régionale, les filières et le statut sont les critères les plus discriminants pour

expliquer la part des seniors dans les effectifs territoriaux. Mais les critères géographiques liés à la spécificité d'une zone d'emploi jouent également un rôle. D'une part, la vigueur de la hausse des effectifs de la fonction publique territoriale au cours des dernières années est un indicateur du renouvellement de la main-d'œuvre. D'autre part, l'âge de la population active locale peut être le signe d'une moindre attractivité de la zone. La place de la zone d'emploi dans les stratégies de mobilités géographiques des agents peut aussi se révéler déterminante : si les agents aspirent à travailler dans des grandes collectivités locales, ces dernières employeront davantage d'agents en fin de carrière que les autres collectivités. Ainsi, on peut expliquer la proportion de seniors dans une zone d'emploi à la fois par la répartition des agents selon les filières et le statut, et par d'autres caractéristiques locales.

Quatre zones d'emploi se distinguent par une proportion de seniors très élevée, qui dépasse les 30 %. Il s'agit des zones de Crest-Die, Roanne, Ambérieu et Drôme-Ardèche-Nord. En Drôme-Ardèche-Nord, le phénomène s'explique complètement par la part élevée des filières technique et administrative ainsi que des titulaires. Dans les trois autres zones, cet effet est important mais n'explique pas tout. Par exemple, dans la zone d'Ambérieu, la faible évolution des effectifs de la fonction publique territoriale depuis dix ans est un facteur complémentaire ; dans la zone de Roanne, à la faible évolution des effectifs s'ajoute un vieillissement global de la population active. Dans la zone de Crest-Die, la part des 50 ans et plus est également élevée dans la population active ; les petites communes sont nombreuses et la proportion de cadres A est forte, notamment dans la filière administrative.

Plus de 30 % de seniors dans 4 zones d'emploi

Parmi les autres zones qui ont une part élevée de seniors, légèrement moins de 30 %, il y a la Drôme-Ardèche-Sud et Loire-Centre en raison de la présence de nombreux titulaires et d'agents dans de petites communes. En Loire-Centre, s'ajoutent deux autres facteurs : la filière technique est prépondérante et les effectifs de la fonction publique territoriale n'ont guère augmenté sur la période récente. Dans la zone d'emploi d'Aubenas, la proportion de seniors s'explique, outre les facteurs structurels de filière ou de statut, par une population active plus âgée que la moyenne et par le caractère rural d'un territoire où les communes de petite taille prédominent.

A l'extrême opposé, les zones d'emploi de l'Est de la région ont proportionnellement moins de seniors. Dans les zones de montagne telles que la Maurienne et la Tarentaise, la forte part des non-titulaires est en relation avec les activités touristiques saisonnières. La part des seniors dans la population active est également faible. Dans les zones d'Annecy et de Chambéry ou dans le Genevois, les effectifs des collectivités territoriales ont fortement augmenté ces dix dernières années. Dans ces territoires, ce ne sont pas les départs à la retraite qui influenceront le plus la gestion des agents territoriaux dans les prochaines années. ■

Nombre d'agents de 50 ans et plus

Rhône-Alpes	Nombre 2004	Part (%)
Filière		
Technique	17 138	28,9
Administrative	9 277	28,1
Sociale	3 804	28,3
Culturelle	1 680	22,3
Médico-sociale	1 580	23,9
Animation	517	9,2
Incendie et secours	673	16,4
Police	501	22,8
Sportive	405	18,4
Médico-technique	28	15,9
Statut		
Non titulaires	4 114	13,9
Titulaires	31 489	31,0
Catégorie		
A	4 452	36,7
B	5 336	24,5
C	25 815	25,7
Type de collectivité locale		
Région	180	19,6
Communauté de communes	728	19,4
Communauté urbaine ou d'agglomération	1 975	26,6
Service dépt. d'incendie	848	16,5
CCAS	1 854	24,8
Département	3 604	27,1
Communes	24 463	27,6
<i>dont</i>		
moins de 2 000 habitants	4 940	30,8
entre 2 000 et 4 999	3 006	27,2
entre 5 000 et 9 999	3 464	26,0
entre 10 000 et 39 999	5 941	26,1
plus de 40 000	7 112	28,1
Ensemble	35 603	26,5

Source : Insee, Dads 2004 - Colter

Méthodologie

Cette étude, réalisée en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) Rhône-Alpes dans le cadre de la Conférence régionale pour l'emploi et la formation (CREF), se fonde sur deux sources principales :

Les DADS (Déclarations annuelles de Données Sociales) au 31 décembre 2004 pour les données sur l'âge des agents des collectivités territoriales. Dans le cadre de cette étude, le champ couvert est celui des emplois ordinaires, hors apprentis, stagiaires et emplois aidés. Sont exclus les

établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC). La nomenclature des emplois territoriaux (NET) a été codifiée puis utilisée pour repérer le cadre d'emplois ainsi que le statut des agents.

L'enquête COLTER 2004 (Collectivités Territoriales), réalisée par l'INSEE, a été utilisée pour le calage des résultats. En effet, cette enquête exhaustive permet d'obtenir la répartition des effectifs territoriaux selon le cadre d'emplois et le statut.

Pour en savoir plus

- "Fonction publique : 250 000 femmes au service de l'Etat, des collectivités locales et du secteur hospitalier en Rhône-Alpes", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Résultats* n°67, janvier 2007 ;
- "Collectivités locales : des besoins en recrutement différents selon les zones d'emploi", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°53, mai 2006 ;
- "Mieux connaître l'emploi public", Insee, *Economie et Statistique* n°369-370, juillet 2004 ;
- "Les collectivités locales en chiffres en 2006", Direction générale des collectivités locales,

janvier 2006

- "Rhône-Alpes : 2,75 millions d'actifs en 2020", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Résultats* n°15, décembre 2003 ;
- "Collectivités territoriales, 80 % des emplois dans les services à la population et les interventions techniques", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Résultats* n°12, novembre 2003 ;
- Site de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales : www.cnacl.fr

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Etienne Traynard

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

Tarifs des numéros simples :
2,3 € le numéro
Code SAGE LET7228

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, mars 2007

© INSEE 2007 - ISSN 1165-5534